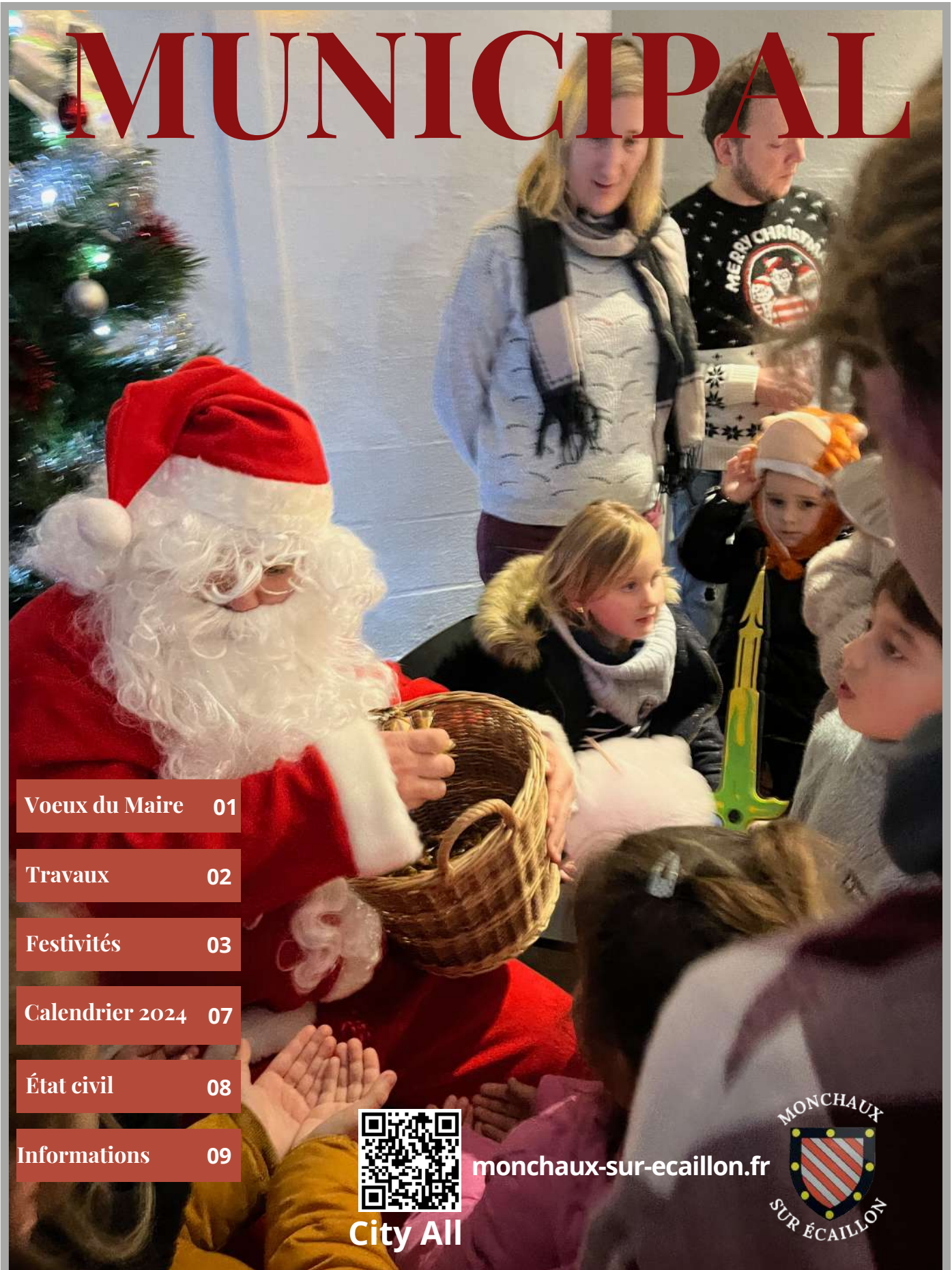


JANVIER 2024

BULLETIN MUNICIPAL



Voeux du Maire 01

Travaux 02

Festivités 03

Calendrier 2024 07

État civil 08

Informations 09



City All

monchaux-sur-ecaillon.fr



VŒUX DU MAIRE

Mes chères concitoyennes, mes chers concitoyens,

Je suis heureux de vous présenter au nom du conseil municipal et des agents communaux, mes vœux les plus chaleureux, empreints d'espoir et de solidarité.

En tant que Maire de notre belle commune, c'est avec une immense fierté que je m'adresse à vous pour partager mes pensées et aspirations à venir. En cette nouvelle année continuons à cultiver ces valeurs qui nous unissent. Monchaux est plus qu'une simple localité, c'est une famille, et c'est ensemble que nous pouvons construire un avenir prometteur.

En 2023, comme depuis le début de ce mandat, notre priorité a été de vous soutenir et de vous accompagner dans un contexte parfois morose, l'action municipale s'est poursuivie pour que Monchaux demeure un village où il fait bon vivre. Pour un village plus culturel, la bibliothèque a été complètement rénovée et l'adhésion rendue gratuite depuis le 1 janvier. En espérant une fréquentation de plus en plus importante des concitoyens.

Ce lieu de lecture est animé par Anne, Corinne et Isabelle. Toutes personnes intéressées pour le développement de celui-ci peuvent se rapprocher d'elles ou de la mairie.

Toutes les menuiseries de l'ancienne école Berthe Lanselle ont été changées.

Au City Stade, un nouveau filet de protection ainsi que de nouveaux paniers de baskets ont été posés. Installation d'un nouveau système de chauffage en mairie et dans la salle JC Puech par la pose de pompes à chaleur en lieu et place des convecteurs électriques avec renouvellement des peintures après travaux.

Pour un village toujours plus accueillant, poursuite de l'embellissement des espaces verts par nos deux agents Michaël et Sébastien qui font cela avec cœur mais sont parfois déçus du non-respect de leur travail ! J'espère que cette petite remarque portera ses fruits.

Changement du mobilier et de toute la vaisselle de la salle des fêtes pour une utilisation plus agréable par les locataires. Une révision des tarifs de location à la hausse pour compenser l'augmentation des fluides.

Tous ces investissements ont été réalisés grâce à une gestion saine et rigoureuse de la municipalité ainsi que par l'obtention de subventions auprès de Mr le Sous-Préfet (DETR), le Département du Nord (ADVB) et bien sûr Valenciennes Métropole (FSIC). Après obtention de celles-ci, il reste entre 20 et 30% à la charge de la commune.

Nos projets pour 2024 sont aussi basés sur l'écoute des demandes des habitants de ce village.

Aménagement sécuritaire rue de Verchain avec pose de chicanes, feu intelligent et cheminements piétons avec pose d'une haie en bordure à la suite de celle en place. Ce projet a été présenté aux riverains lors d'une réunion. En espérant que ces aménagements auront les effets bénéfiques escomptés.

Étude du déploiement de la vidéoprotection par le biais de la convention signée avec Valenciennes Métropole.

Création de places de parking supplémentaires dans le lotissement du Chauffour.

Aménagement d'une aire de jeux pour enfants avec un coin parents près du City stade.

Achat d'un nouveau columbarium au cimetière et étude d'agrandissement de celui-ci.

Et bien sûr nous poursuivrons l'embellissement de notre commune.

Ces projets d'investissement seront réalisés en fonction de la capacité financière de notre commune et par le biais de recherches de subventions.

Le conseil municipal va se pencher sur l'âge requis pour le repas des aînés qui est aujourd'hui fixé à partir de la soixantième année. Vu l'âge légal de départ à la retraite, il nous paraît normal de réajuster l'âge pour les ayants droit aux manifestations pour les aînés.

Pour nos jeunes, il s'avère nécessaire de réfléchir à la mise en place de projets en leur faveur.

Aujourd'hui la commune compte 120 jeunes de moins de 18 ans sur les 700 habitants de la commune.

La courbe démographique du village est en train de s'inverser, c'est pour cela que l'enjeu de la jeunesse doit être au cœur de notre projet.

Je vous souhaite à tous et à toutes une année 2024 remplie de réalisations audacieuses, de moments de joie profonde, de bonheur et de santé pour vous et vos proches.

Votre maire dévoué
Bernard De Meyer

Aménagements rue de Verchain

Lors de la réunion publique du 07 septembre 2020 avec les riverains, les chicanes posées à l'époque ont été retirées à leur demande. Celles-ci engendraient des problèmes de nuisances sonores, de pollution et ne réglaient pas le problème majeur de la vitesse. La municipalité avait alors annoncé la mise en place d'une nouvelle étude de mise en sécurité en collaboration avec les services du Département.

Cette nouvelle étude réalisée par ATC59 a été présentée aux riverains le 29 novembre dernier. La volonté de l'équipe municipale était d'obtenir l'accord de l'ensemble des riverains afin de ne pas engager de nouvelles dépenses superflues.

Comme indiqué dans le plan ci-dessous, un feu comportemental permettra la limitation de la vitesse et la sécurisation de la traversée piétonnière avec un signal piéton lumineux.

En amont, deux chicanes seront installées pour casser la ligne droite et sécuriser l'entrée du village. Nous sommes en attente de la validation des emplacements par le Département.

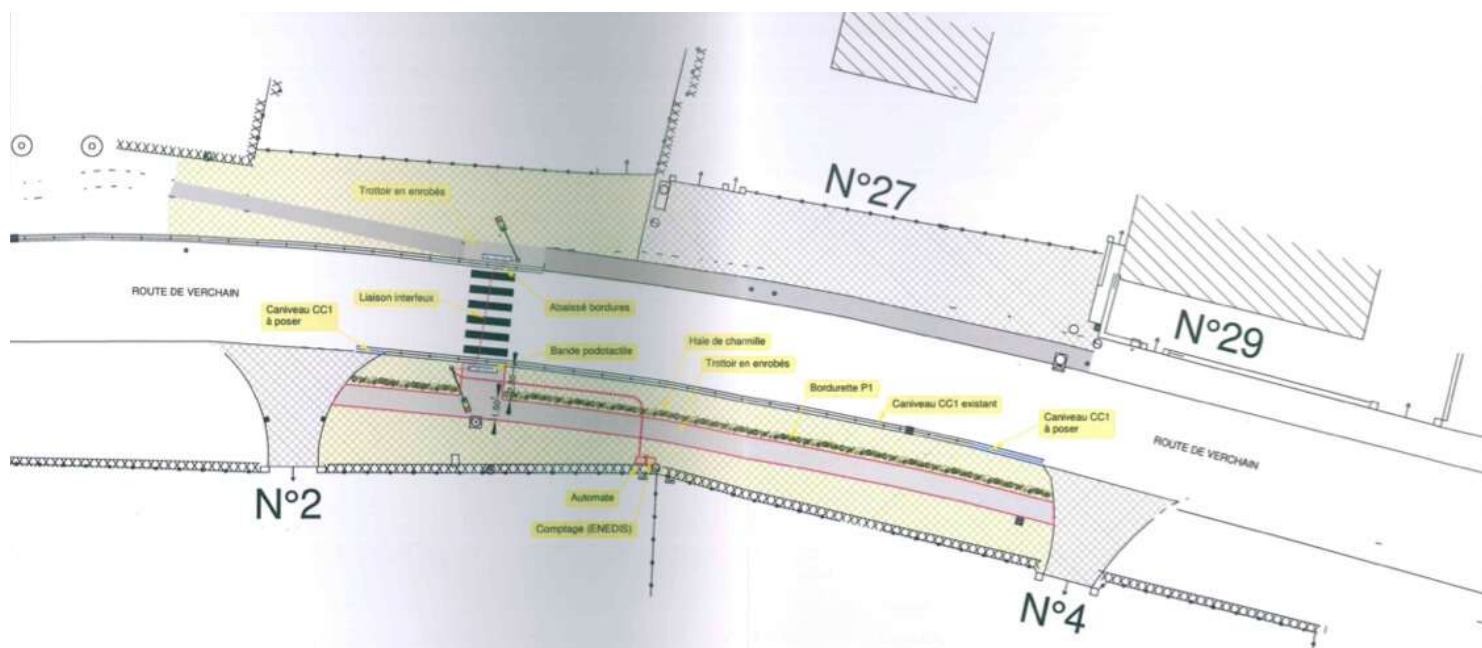
Une haie en bordure sera plantée à la suite de celle en place afin de sécuriser les piétons et éviter le parking sauvage.

L'entreprise Citéos a été choisie pour effectuer les travaux de pose du feu comportemental pour un montant de 20600€ HT.

L'entreprise Sorriaux réalisera le passage piéton et la mise en accessibilité des trottoirs pour un montant de 11175€ HT. Elle sera aussi en charge des bordurations et espaces verts pour un montant de 23173€ HT.

Des demandes de subvention ont été faites auprès du Département (ADVB) et de Valenciennes Métropole (FSIC).

Le démarrage des travaux est prévu pour mi-mars 2024.



Inauguration Bibliothèque

La cérémonie du 29 septembre a permis de réunir élu.e.s, bénévoles et adhérent.e.s dans ce bel espace rénové qui, nous l'espérons, sera de plus en plus investi par nos concitoyens.



Inauguration fresque

Le projet fresque s'est clôturé le 29 septembre par la mise à l'honneur de nos 12 jeunes artistes.



L'accordéoniste Jenny J a captivé l'assemblée durant l'excellent repas préparé par le traiteur "Au pied de mon arbre".



Devoir de mémoire des faits d'armes des grands hommes, des combattants et le sacrifice des victimes civiles ou militaires de la première guerre mondiale.

11 novembre



Téléthon

Un GRAND MERCI à tous les bénévoles, aux participants et aux 341 marcheurs et coureurs qui nous ont permis de reverser la somme de 3400€ à l'AFM Téléthon de Thiant. Le groupe Renault Électricity du bassin Nord a aussi fait un don de 1000€ lors de la participation de ses salariés à la corrida.



La municipalité était heureuse de pouvoir à nouveau offrir un spectacle pour les petits et grands enfants. "AU PAYS DE NOËL" compagnie Léz'arts vivants

Spectacle de Noël



- **9 JANVIER** VŒUX DU MAIRE MUNICIPALITÉ
- **13 JANVIER** GALETTE DES AINÉS MUNICIPALITÉ
- **14 MARS** GRAND PRIX DE DENAIN
- **17 MARS** BROCANTE MUSICALE ASSOCIATION L'ENVOL MUSICAL
- **30 MARS** MADAME LA CLOCHE ASSOCIATION LOISIRS ET FÊTES
- **30-31 MARS-1 AVRIL** CONCOURS JAVELOT ASSOCIATION FRANCS TIREURS
- **7 AVRIL** PARIS - ROUBAIX
- **13 AVRIL** TROC'PLANTES ASSOCIATION CH'TITES CRÉASOLIDAIRES ROSES
- **14 AVRIL** BROCANTE VILLAGE ASSOCIATION LOISIRS ET FÊTES
- **8 MAI** DÉFILÉ MUNICIPALITÉ
- **24 MAI** FÊTE DES MÈRES MUNICIPALITÉ
- **2 JUIN** FÊTE DE LA PÊCHE ASSOCIATION TRUITE MONCHAUX- THIAN
- **8 JUIN** CONCOURS EN ÉQUIPE JAVELOT ASSOCIATION FRANCS TIREURS
- **15 JUIN** CONCOURS INTERCOMMUNAL PÉTANQUE ASSOCIATION COME PÉTANQUE
- **22 JUIN** FÊTE DE LA MUSIQUE ASSOCIATION LOISIRS ET FÊTES
- **14 JUILLET** FESTIVITÉS DU 14 JUILLET **ASSOCIATIONS** FRANCS TIREURS COME PÉTANQUE TRUITE
MONCHAUX-THIAN LOISIRS ET FÊTES MUNICIPALITÉ
- **29 JUIN AU 24 AOÛT** CONCOURS PÉTANQUE OUVERT À TOUS ASSOCIATION COME PÉTANQUE
- **6-7-8 SEPTEMBRE** CONCOURS DE JAVELOT OUVERT À TOUS ASSOCIATION FRANCS TIREURS
- **5 OCTOBRE** REPAS DES AINÉS MUNICIPALITÉ
- **6 OCTOBRE** OCTOBRE ROSE ASSOCIATION CH'TITES CRÉASOLIDAIRES ROSES
- **12 OCTOBRE** CONCOURS EN ÉQUIPE JAVELOT ASSOCIATION FRANCS TIREURS
- **11 NOVEMBRE** DÉFILÉ + MÉDAILLES DU TRAVAIL MUNICIPALITÉ
- **16-17 NOVEMBRE** EXPOSITION DES ARTISTES ASSOCIATION L'EFFET DU PINCEAU MUNICIPALITÉ
- **7-8 DÉCEMBRE** SAINT NICOLAS TÉLÉTHON CORRIDA **TOUTES LES ASSOCIATIONS** MUNICIPALITÉ
- **21 DÉCEMBRE** FESTIVITÉS DE NOËL + COLIS DE NOËL ASSOCIATION LOISIRS ET FÊTES MUNICIPALITÉ

LES DÉFILÉS DU 8 MAI, 14 JUILLET ET 11 NOVEMBRE SONT ACCOMPAGNÉS PAR L'HARMONIE COMMUNALE MONCHAUX-
PROUVY

Les dates sont annoncées sous réserve de modifications.

Toutes nos félicitations aux heureux parents

- BACAR Soléa née le 15/01/2023
- DELCROIX Louis né le 14/03/2023
- BOURSIEZ Éloi né le 28/03/2023
- BUTEL Camille née le 08/05/2023
- BATTEAU Maé né le 21/06/2023
- SKRZYPCZAK Léon né le 24/06/2023
- HEGO Camille née le 25/06/2023
- DEGARDIN-ANDERLIN Charlotte née le 23/09/2023



Tous nos vœux de bonheur



Mariages

- Mme VRÉCOURT Marine et M MARÉCHAL Geoffrey le 09/09/2023

Pacs

- Mme WIECZOREK Justine et M DELCROIX Henri le 14/01/2023
- Mme YVERNEAUX Floriane et M JOCAILLE Valentin le 08/07/2023
- Mme MOUYS Laura et M BACAR Nayad le 21/09/2023
- Mme DELFORGE Juliette et M GORLIN Matthieu le 04/10/2023

Toutes nos condoléances aux familles et aux proches

- Mme HIGONNET-ZBOINSKI Edwige le 12/01/2023
- Mme STIEVENARD-LEMOINE Aimée le 27/03/2023
- M DEHON Jean-Luc le 22/04/2023
- Mme DRUESNE-BARALLE Jacqueline le 18/07/2023
- M DURLIN Maximilien le 26/10/2023
- M POTTIEZ Jean-Pierre le 26/12/2023



Bienvenue aux nouveaux Monchalsiens

- M GROUSSIN Gaëtan et Mme DUMOULIN Charlotte 13 Rue de Sommaing
- M & Mme ZAK Aymeric et Amelle 21 Rue de Valenciennes
- Mme KABACINSKI Sylvie 4 Rue du Chaufour
- M & Mme BELQASMI Issam et Hadidja 15 Rue de Valenciennes
- M & Mme BAILLY Tony et Sylvie 5 Rue de Baillon
- Mme GOBEAU Angélique 10 Rue Pasteur
- Mme MAISON Evy 9 Bis Rue de Sommaing

La qualité de vie à Monchaux-sur-Écaillon ne pourrait exister sans la participation de chacun d'entre vous au respect de certaines règles élémentaires, de bon voisinage, de sécurité ou simplement de bon sens. En voici quelques-unes qui correspondent aux doléances les plus fréquemment reçues en mairie. Est-ce l'image que nous voulons de notre commune ?

La Divagation des chiens et chats

Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité. Confronté au problème de la divagation de chiens ou de chats, le maire est habilité à intervenir.

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. Tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci.

Déjections canines

Pour maintenir la propreté de la commune, la mairie met à la disposition des propriétaires de chiens des sacs ramasse-crottes. Ils sont disponibles gratuitement à l'accueil de la mairie. Pour rappel, les déjections "sauvages" sont passibles d'une amende de 3e classe conformément à l'article R633-6 du code pénal.

Circulation rue de Baillon

En raison du nombre d'infractions au code de la route sur la rue de Baillon, les services de la gendarmerie seront régulièrement présents pour verbaliser.

Pour rappel la rue est en sens interdit, sauf pour les riverains, dans le sens rue de Valenciennes vers la D40.

Stationnement

D'une certaine manière, même si le stationnement est une préoccupation permanente pour la municipalité et les riverains, il est largement possible de stationner dans notre village.

- Utiliser les places de parking.
- Ne pas occuper une place et demie, en positionnant son véhicule correctement sur l'emplacement.
- Le moindre espace (devant de porte, trottoir élargi etc.) n'est pas destiné au stationnement et ce quel que soit le type de véhicule. Sa raison d'être est tout autre, il permet la circulation en toute sécurité des piétons, des familles avec des poussettes, des personnes à mobilité réduite.

Entretien des trottoirs, des caniveaux et cheminements piétons

Les riverains (propriétaires ou locataires) sont tenus d'assurer le nettoyage des caniveaux et des trottoirs ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes en bordure de leur propriété. Il est interdit de jeter les balayures sur la voie publique ou dans les avaloirs d'eaux pluviales. Les riverains, peuvent être tenus responsables, d'accidents occasionnés par leurs négligences.

Déchets

Des bouteilles en verre, des canettes métalliques, des emballages sont régulièrement retrouvés dans les rues, les fossés et les champs. Ces gestes détériorent la qualité des espaces publics et dégradent notre environnement.

Des poubelles ont été installées dans différents points du village.

Pour la sécurité, l'hygiène et le confort de tous, les bacs à ordures doivent être présentés sur la voie publique, devant la propriété à laquelle ils sont attribués et uniquement les jours de collecte ou la veille au soir.

Nouveaux horaires d'ouverture des déchèteries

À compter du 1er janvier 2024, le service déchèterie sera assuré par le SIAVED (Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets) qui deviendra votre interlocuteur unique pour les questions liées à la collecte, au tri et au traitement de vos déchets ainsi que sur le fonctionnement des déchetteries :

Au 1er janvier 2024 :

- De nouveaux horaires d'ouverture horaires d'hiver jusqu'au 31 mars :

LUNDI 13H30 à 17H

MARDI AU JEUDI 8H30 à 12H - 13H30 à 17H

VENDREDI AU SAMEDI 8H30 à 17H sans interruption

DIMANCHE 8H30 à 12H

- Un numéro vert spécifique mis en place :

0 800 003 793

- Une application dédiée : **SIAVED INFOS**

AU 1^{ER} JANVIER 2024

VOTRE SERVICE DÉCHÈTERIE ÉVOLUE !

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE* 7j/7

Lundi de 13h30 à 17h*,
du mardi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h*,
du vendredi au samedi de 8h30 à 17h* sans interruption
le dimanche de 8h30 à 12h00. *Horaires d'hiver jusqu'au 31 mars 2024

*Clary : mardi, jeudi et samedi de 13h30 à 17h00 et dimanche de 8h30 à 12h00.
*Bermerain : lundi et vendredi de 13h30 à 17h00,
mercredi et samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
*Saint-Amand-les-Eaux : lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi : de 9h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h00, dimanche de 9h00 à 12h00.

ACCÈS EN DÉCHÈTERIE
Rien ne change ! Vous pouvez toujours accéder aux déchèteries de votre territoire de la même manière, en respectant les conditions d'accès en vigueur sur place.

BESOIN D'INFORMATIONS ?
Le SIAVED met en place une application :
Retrouvez toutes les informations relatives aux déchèteries (horaires actualisés, déchets acceptés, carte interactive, ...)

Un numéro vert est également mis en place :

SERVICE DÉCHÈTERIE
0 800 003 793 Service & appel gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Ne pas jeter ses ordures publiques. Conception : SIAVED Impression : Elther

Prévention contre les vols de véhicules et d'accessoires automobiles

Contre les vols de voitures et d'accessoires, les bons réflexes !

Prévenir les risques de vols

- En quittant ma voiture, je vérifie que les portes sont bien fermées. À l'arrêt, je ferme systématiquement mon véhicule à clé et je ne baisse pas les vitres.
- À l'arrêt, je ne laisse pas le moteur tourner, même si je m'absente pour une course rapide.
- Je ne laisse pas les clés sur le contact, même dans un lieu fermé (garage, cour, jardin).
- J'équipe ma voiture d'un système antivol électrique (anti-démarrage, alarme) ou bien mécanique (par exemple, une canne antivol).
- De nuit, j'évite de garer ma voiture dans les secteurs non éclairés.
- Je ne laisse jamais les papiers dans ma voiture : certificat d'immatriculation (carte grise), permis de conduire.
- Face au car-jacking (vol d'une voiture avec l'automobiliste au volant) :
 - ✓ je suis vigilant en cas d'accrochage suspect (lorsque les circonstances ne se prêtent pas à un accident) ;
 - ✓ je ne tente pas de résister à tout prix à l'agresseur ;
 - ✓ j'alerte immédiatement la police ou la gendarmerie.

Lutter contre les pratiques malhonnêtes

- Des particuliers, des bandes organisées ou certains professionnels cherchent à écouler auprès du public des accessoires provenant de vols et de trafics. Pour lutter contre ce phénomène, chacun peut agir !
- Je me méfie des pièces vendues à un prix nettement inférieur au prix du marché ; les acheter m'expose à des poursuites pénales, au titre du recel.
 - Je privilégie un vendeur situé en France, ce qui garantit, en cas de litige, d'escroquerie ou d'abus de confiance, des voies de recours en justice et des investigations plus faciles.
 - Je demande au vendeur des garanties sur l'origine des pièces ou sur l'origine de la voiture (demande de facture ou de certificat d'immatriculation de la voiture).
 - Sur les sites de petites annonces sur Internet, je me méfie d'un vendeur qui propose un trop grand nombre de pièces détachées ; cela peut indiquer un risque de trafic.
 - Je suis vigilant vis-à-vis des pièces dont le numéro a été effacé, limé ou modifié, ainsi que des pièces dont l'étiquette d'identification a été retirée, arrachée, coupée ou falsifiée.
 - Avant d'acheter une voiture, je demande les deux jeux de clés et vérifie leur fonctionnement.
 - Je m'assure avant l'achat que le véhicule n'est pas gagé (certificat de non-gage disponible auprès de la préfecture).

Réagir face à un vol

1 Je suis victime d'un vol, je facilite l'action des forces de l'ordre.

AVANT

Je garde une photocopie des documents concernant mon véhicule à mon domicile afin de permettre aux forces de l'ordre de renseigner rapidement le fichier national des véhicules volés.

APRÈS

- Lorsque je constate le vol de mon véhicule ou le vol d'accessoires, j'en informe rapidement le commissariat ou la brigade de gendarmerie la plus proche. Je dépose plainte dès que possible.
- Si je retrouve le véhicule volé ou si j'identifie des pièces détachées dérobées, je contacte immédiatement la police ou la gendarmerie et ne tente rien par moi-même pour récupérer ce qui m'appartient.

2 Je suis victime ou témoin d'un vol ou d'une tentative en cours, j'appelle le 17.



Le recel est le fait de dissimuler, de détenir ou de transmettre une chose, ou de faire office d'intermédiaire afin de la transmettre, en sachant que cette chose provient d'un crime ou d'un délit. Le recel est passible de 5 ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende (article 321-1 du Code pénal).

Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte en ligne. Ce service vous permet de remplir vous-même les éléments relatifs à votre identité, aux faits et au préjudice matériel subi. C'est également vous qui fixez le jour et l'heure de la finalisation de la plainte sur place (au commissariat ou à la brigade de gendarmerie). <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr>



FICHE D'INFORMATION -ESCROQUERIE QISHING-

Le phishing par QR code...

Dans notre quotidien, le QR code simplifie la communication et l'information. Son utilisation est devenue quasi incontournable dans la restauration, la santé et bien d'autres domaines.

Son fonctionnement est des plus simples. Un pictogramme sert de lien pour vous renvoyer vers une application, un programme ou un site. Les escrocs ont vite compris l'intérêt de naviguer dans le sillon de ce succès technologique.

La dangereuse particularité du QR code tient dans le fait qu'il échappe à la majorité des antivirus. Il devient alors possible pour les escrocs :

- de vous renvoyer vers un faux site
- d'infecter votre appareil
- de récupérer vos données personnelles ou financières



Comment ça marche...



L'escroc génère un QR code renvoyant vers un site frauduleux ou un logiciel malveillant



Le QR code est placé dans un lieu public (parking, ascenseur, table de bar, affiche, etc.) ou il est envoyé par e-mail



La victime scanne le QR code et télécharge le fichier malveillant ou renseigne ses informations personnelles ou financières



L'escroc reçoit les données ou l'argent de la victime

Nos Conseils

- Vérifiez l'URL de la page web vers laquelle vous êtes dirigés.
- Méfiez vous des indices comme un QR code sur un autocollant.

Écoutez les victimes...



Loiret (45)

"Pour recharger ma voiture, je me suis stationné à une borne électrique. J'ai remarqué un QR code sur la borne de recharge avec un autocollant indiquant de scanner pour régler. Par la suite, j'ai été victime de plusieurs prélèvements frauduleux !"

Haute-Garonne (31)

"Dans l'ascenseur au travail, il y avait une affiche pour un jeu permettant de gagner un voyage. J'ai scanné le QR code pour participer, on m'a demandé des informations et le numéro de ma carte bancaire, le jour même j'ai été victime de plusieurs prélèvements !"

Seine-et-Marne (77)

"J'ai retrouvé un avis de contravention sous mon essuie-glace. Pour régler il fallait scanner un QR code présent sur le papier et enregistrer les références de ma carte bancaire. En fait j'ai subi une dizaine de prélèvements frauduleux."

Île-de-France (75)

"J'étais en terrasse d'un bar, j'ai passé ma commande via le QR code sur la table, mais ma commande n'est jamais arrivée au barman et ma carte a bien été débitée !"

Bureau Prévention & Protection

FL_004/2023_BPP 29/12/2023